



PROCÈS-VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 JUIN 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 juin 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, M. Jean-Pierre ALPHA, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Gilles LASSABE
Mme Simone PUYO donne pouvoir à M. José DOS SANTOS
Mme Catherine DUFOUR donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ
Mme Marie-Ange THEBAUD donne pouvoir à M. Jérôme RANCE

Membre absent :

M. Bastien GERY
Mme Alexandra VALETTE
Mme Jennifer WEBER

Secrétaire de séance :

Mme Céline DOS SANTOS

Modalité de vote :

Votes à main levée

ORDRE DU JOUR

- Pouvoirs ;
- Désignation du secrétaire de séance ;
- Informations de Monsieur le Maire ;
- Informations des Adjointes ;
- Rapports d'activité :
NEANT
- Compte rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal – Séance du 14 avril 2025
REPORT

PROJETS DE DELIBERATIONS

Finances

- 01. Régularisation d'écritures d'ordres d'emprunts TE64 compte 27638
- 02. Tarif des concessions – columbarium au cimetière
- 03. Décision Modificative n°1

Ressources humaines

- 04. Autorisation du recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent
- 05. Modification du temps de travail d'un emploi
- 06. Recrutement emplois non permanents
- 07. Modification du Tableau des emplois

Urbanisme

- 08. Examen du projet PLUi avant arrêt

– Questions diverses

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et remercie les membres du Conseil pour leur présence. Il donne lecture des pouvoirs et désigne Madame Céline DOS SANTOS comme secrétaire de séance.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire fait part des décès de Madame FORCANS, sœur de la grand-mère de la médaillée Morgane BOURGEOIS, et de Monsieur Bernard PEYROUS, grand joueur et dirigeant de l'Elan Boucalais.

Il rappelle également que la cérémonie du 18 juin débutera à 18h, puis viendra celle du 14 juillet.

Sans entrer dans les détails qui seront abordés ultérieurement dans les échanges sur le PLUi, **Monsieur le Maire** annonce qu'une Commission Urbanisme se tiendra le 4 septembre prochain, en vue d'un Conseil Municipal prévu le 17 septembre, ce sujet devant être évoqué avant le Conseil Communautaire du 27 septembre.

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-José ROQUES, Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine, à l'Animation et aux Loisirs.

Madame Marie-José ROQUES évoque la seconde édition de La Rue aux Enfants du 18 juin, animation à l'initiative de l'association Clavette avec le soutien de la Ville. L'événement prend de l'ampleur avec davantage d'associations présentes cette année, en plus des écoles, du Centre social et de Jour de Fête Compagnie. De 14h à 18h, la rue appartiendra donc aux enfants, dans le périmètre des places Séward et Péri. Cette édition est marquée par l'action, à l'image du flyer mentionnant des verbes.

Madame Marie-José ROQUES mentionne également la journée du 21 juin, qui sera marquée par un atelier bien-être à la bibliothèque le matin, et par Musique à Peloste qui débutera à 16h30 avec un atelier guitare, puis un concert du Big Band Pays Basque, groupe de jazz traditionnel très apprécié. L'événement se terminera à 19h afin que le public puisse profiter des animations des autres villes.

Madame Marie-José ROQUES évoque également les animations proposées par les associations boucalaises, notamment le spectacle des Flamenchicas, la section danse espagnole CCBST, présentant une richesse de costumes et une qualité de chorégraphie, ainsi que la fête de fin d'année de la Cale à Musique qui aura lieu le dimanche 22 à partir de 11h30 dans la cour de la Bibliothèque.

Enfin, **Madame Marie-José ROQUES** rappelle la date de la Foire Nocturne, prévue le 22 août.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint délégué à l'Urbanisme, à la Mobilité, à l'Economie et aux Bords-Adour.

Monsieur Gilles LASSABE revient sur la réunion organisée la veille par HSA pour l'accueil, en présence de Monsieur SANGARE, de 16 futurs acheteurs BRS au niveau de la rue Glize. Ce lot comprend 40 logements locatifs, 17 BRS et 25 privés, et sa livraison est prévue fin juillet 2026, avec remise des clés en septembre. La population est plutôt jeune, et principalement issue du Pays Basque, et aussi un peu du Seignanx. Ces logements se sont vendus à 2 200€/m², donc une opération très abordable. Les habitants vont aussi pouvoir bénéficier d'un syndic avec l'association de HSA et Office 64, moins coûteux qu'un syndic habituel.

Monsieur Gilles LASSABE revient par ailleurs sur le projet Sépard, mentionnant le projet Ovéole, une offre sénior qui propose une animation de vie en plus de locations à prix abordables.

Sur le projet dans son ensemble, Monsieur Gilles LASSABE rappelle que l'avis du Préfet a été demandé, et que Madame Joëlle GRAS sera de nouveau contactée pour que l'enquête publique (EP) puisse démarrer dans les plus brefs délais, ce projet étant très structurant pour la ville. Une fois l'EP finie, c'est le SCoT Pays Basque – Seignanx qui travaillera sur le sujet, Monsieur LASSABE y siège régulièrement pour suivre le projet. Les documents seront consultables les 3 et 19 juillet.

Monsieur Gilles LASSABE revient par ailleurs sur la Fête de la Mer lors de laquelle la SNSM avait délégué quatre bateaux venant de Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Bayonne et Capbreton, soulignant ainsi la vitalité de l'événement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence GUYONNIE, Adjointe déléguée aux Affaires scolaires et périscolaires, à la Petite enfance et à la Jeunesse.

Madame Laurence GUYONNIE indique que Monsieur Damien VOISIN, éducateur et référent CTG, a suivi une formation sur la santé mentale, visant notamment à améliorer la connaissance et le repérage des troubles psychiques chez les jeunes et les salariés, ainsi que l'orientation et la prise en charge précoce. Elle souligne que la santé mentale a été désignée grande cause nationale cette année.

Elle mentionne les trois dimensions de la santé mentale : la santé mentale positive – lorsque tout va bien –, la détresse psychologique réactionnelle qui peut apparaître à la suite d'événements difficiles, et les troubles psychiatriques de durées variables, plus ou moins sévères ou handicapants.

Madame Laurence GUYONNIE donne quelques chiffres sur la santé mentale des Français : 1 personne sur 4 va souffrir d'un trouble mental au cours de sa vie, 23% des Français ont le sentiment de ne pas prendre soin de leur santé mentale – dont 38% des 18-24 ans –, 1 salarié sur 4 se dit en mauvaise santé mentale. Cela touche un certain public, les plus vulnérables étant les familles monoparentales, les personnes rencontrant des difficultés à accéder au monde de l'emploi, et surtout les plus jeunes avec une surexposition aux écrans qui peut entraîner des troubles du développement et du comportement.

D'autres agents suivront par la suite cette formation pour pouvoir alerter en cas de soucis repérés chez les jeunes ou salariés.

Madame Laurence GUYONNIE souligne que la ville est depuis 2 ans associée à l'association Premières Balles afin de promouvoir l'éveil à l'activité physique, cause nationale de l'an passé, en proposant une activité aux enfants dans les écoles durant le temps périscolaire. L'association a également accompagné les enseignants de l'école Abbadie dans leur action « 10 jours sans écran ». Elle poursuivra son travail en octobre à l'école Langevin.

Madame Laurence GUYONNIE évoque enfin le PEdT, présenté en décembre 2024, dispositif dans lequel d'autres associations ont souhaité entrer depuis, notamment le CAEM, le Centre culturel et social, Jour de Fête Compagnie et la Confédération Syndicale des Familles. Cette dernière a proposé au service Enfance-Jeunesse l'organisation en commun d'un tournoi de football pour favoriser la mixité sociale. Une cinquantaine de jeunes et adolescents, filles comme garçons, y ont participé. Cette journée a été très positive, avec également la participation des parents qui ont préparé le goûter pour tous. A cette occasion, il a pu être remarqué que des jeunes ne connaissaient pas les actions que la Mairie met à leur disposition. Monsieur Damien VOISIN, présent sur place, a pu leur présenter tous les dispositifs ainsi que les locaux. **Madame Laurence GUYONNIE** remercie les mamans pour leur investissement, ainsi que le service et la Confédération des Familles pour cette belle initiative.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ, Adjoint délégué à la Tranquillité publique, à l'Accessibilité, aux Ressources humaines, à l'Eau et à la GEMAPI.

Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ évoque le challenge pour la sécurité routière qui s'est tenu le 11 juin. La Police Municipale a installé les ateliers à la Maison des Associations : parcours dans la ville emprunté par les écoliers en vélo, maniabilité et premiers secours, réparation et entretiens de vélos, ainsi qu'un nouvel atelier autour des EDPM, Engins de Déplacement Personnel Motorisés (trottinette, etc), avec la projection d'un power point dans les conditions des épreuves du Code de la Route et l'examen de la législation.

A l'issue des épreuves écrites et pratiques, la remise des prix a été effectuée par Madame Laurence GUYONNIE, et notamment à Madame Thaïs TAVARO, boucalaise représentant l'école Langevin, qui est arrivée deuxième du challenge. Elle a à ce titre reçu de la Mairie de Boucau un VTT, un diplôme de bon cycliste, ainsi qu'une médaille de la Prévention routière

Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ mentionne par ailleurs les cheminements doux, avec un parcours réservé faisant le tour de la commune qui fera partie du PLUi. Le dossier se met petit à petit en place.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint délégué aux Travaux, à la Voirie et à l'Entretien des bâtiments municipaux.

Monsieur Patrick ACEDO évoque les travaux eaux pluviales et eaux usées accomplis sous l'égide de l'Agglomération. Les tracés sont en cours et une étude sera faite. Le chantier le plus important sera celui de la rue Biremont, avec des travaux engagés depuis 15 jours, et prévus jusqu'à mi-janvier. Il appelle à la prudence dans le quartier, car il y aura certainement une coupure totale de la chaussée pour la création des réseaux d'eaux pluviales et potable, ainsi que des travaux sur les réseaux de gaz en parallèle.

La rue Thomas connaît également des travaux sous la coupe de l'Agglomération, et suivra la zone Gargale et Saboua. Une attention sera portée au respect des délais de la part de l'Agglomération.

Monsieur Patrick ACEDO indique que les devis pour les travaux relatifs à l'installation de la Police Municipale à la gare sont toujours en cours, mais il semble que le coût sera moindre que l'estimation qui avait été faite. Il souligne que ce type de local nécessite des installations particulières, comme le vitrage, l'équipement de communication, etc.

Par ailleurs, la rénovation de l'école Langevin, très gros chantier, se fera également avec la participation de l'Agglomération.

Monsieur le Maire indique qu'aucun rapport d'activité n'est à présenter pour cette séance, ni de décision. L'adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril est quant à elle reportée à la séance suivante.

Monsieur le Maire rend compte de la décision suivante :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie

L'ORDRE DU JOUR EST ABORDÉ

01. Régularisation d'écritures d'ordres d'emprunts TE64 compte 27638

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que dans la Synthèse de la qualité des comptes locaux (exercice comptable 2023), notre Conseiller aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable Côte Basque faisait état de régularisations à apporter à notre actif sur des écritures d'ordres passées : opérations liées à la constatation d'annuités d'emprunts pour des travaux effectués par le Syndicat Territoire et Energie 64.

« La comptabilisation de ces écritures à ces comptes émane d'une demande des finances publiques mais n'apparaît pas conforme aux préconisations pour ce type d'opérations.

Une expertise approfondie devra être menée sur les sommes inscrites au compte 27638 et les écritures initiales devront être corrigées le cas échéant. »

Dans un premier temps, une rectification d'écritures antérieurement comptabilisées et présentes dans HELIOS doit être effectuée par un mandat d'ordre budgétaire d'un montant de 58 491,57€ au compte 16878 (chapitre 041) et un titre d'ordre budgétaire d'un montant de 58 491,57€ au compte 27638 (chapitre 041) numéro d'inventaire 30012.

Par ce premier jeu d'écritures, le compte 16878 sera soldé par sa partie correspondant aux emprunts TE64 et le compte 27638 présentera un reliquat de 135 454,99€

Par ce premier jeu d'écritures, le compte 16878 sera soldé par sa partie correspondant aux emprunts TE64 et le compte 27638 présentera un reliquat de 135 454,99€.

Il convient donc de solder le compte 27638 qui n'aurait pas dû être initialement mouvementé, pour cela il va falloir utiliser le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » de la Commune. C'est une opération qui est faite directement par le SGC mais qui nécessite un accord du Conseil Municipal. Avec cette écriture la situation du compte 27638 sera remise à zéro

► **Au terme de sa présentation, ce rapport ne suscite pas d'observation.**

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le SGC à régulariser le compte 27638 mouvementé à tort, par une écriture d'ordre non budgétaire en utilisant le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 135 454,99€.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Détail du vote

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

02. Tarifs des concessions – columbarium au cimetière

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les tarifs des concessions funéraires concernant les équipements suivants : caveaux, cases et tombes en pleine terre.

Cette proposition de revalorisation a été examinée lors de la commission des finances en date du 3 juin 2025.

Les tarifs des concessions funéraires au cimetière, du dépositoire et des columbariums ont été fixés par une délibération du 12 novembre 2007, modifiée par délibération du 26 janvier 2017 sur la révision des tarifs de concessions situées au columbarium (cases).

Le Conseil Municipal est invité à décider la révision des tarifs comme suit :

	<u>TARIFS 2007</u>		<u>TARIFS 2025</u>	
	15 ANS	30 ANS	15 ANS	30 ANS
<u>Columbarium</u> (Case 1-2 urnes)	170 €	300 €	200 €	400 €
<u>Columbarium</u> (Case 1-4 urnes)	350 €	450 €	350 €	700 €
<u>Pleine terre</u> (fosse)	66 €	88 €	80 €	160 €
<u>Caveau</u> (1-4 places)	182 €	281 €	200 €	400 €
<u>Caveau</u> (1-6/8 places)	248 €	391 €	300 €	600 €

Dépositoire (Tarifs inchangés) /

Tarif pour un mois : 15€ le premier mois

Par mois supplémentaire : 6€ ajoutés au prix du mois précédent
Chaque mois commencé est dû pour un mois entier

► **Intervention(s)**

Madame Hélène ETCHENIQUE demande, à titre indicatif, combien il reste de concessions.

Monsieur le Maire ne dispose pas du chiffre, mais Madame Karine HOLMOSE, responsable du service, saura lui apporter la réponse. Cette dernière met régulièrement à jour les données et contacte les personnes qui ne se manifestent plus.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conserver ces retenues de garanties.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Détail du vote

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

03. Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour régulariser des opérations d'ordre et prévoir de nouvelles dépenses d'investissement, qui se décompose comme suit :

En section de fonctionnement

Avec une augmentation de crédits sur 4 postes de recettes de fonctionnement pour un total de 39 868€ :

- 73118 Autres contributions directes : + 1 618€
- 741121 Dotation de Solidarité Rurale : + 11 266€
- 741127 Dotation Nationale de Péréquation : + 2 580€
- 7478222 C.A.F. : + 24 404€

En dépenses de fonctionnement :

- Prévision d'une écriture d'ordre de section à section : au compte 6681 (Ch 042) : Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risques +114 700€
- Pour équilibrer la section de fonctionnement, il est nécessaire de réduire le virement à la section d'investissement (compte 023) de – 74 832€.

En section d'investissement :

- Dans les recettes, on retrouve par jeu d'écriture l'intégration de la pénalité de remboursement anticipé du capital pour + 114 700€ au 1641 (040).
- Et la réduction du virement de la section de fonctionnement (compte 021) – 74 832€

Puis, suite à la demande du Service de Gestion Comptable Côte Basque il est nécessaire de régulariser d'autres écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, mêmes montants en dépenses et en recettes :

- Des écritures liées aux emprunts du Territoire et Energie 64 :
 - Article 27638 (ch 041) régularisation des emprunts TE64 (n° inv 30012) pour 58 492€
 - Article 168758 (ch 041) intégration du capital restant dû fin 2024 des emprunts TE64 Eclairage public pour 459 660€
- Des écritures liées au refinancement de l'emprunt Dexia dit toxique :
 - Article 166 (ch 041) refinancement de la dette : 798 187€
 - Article 1641 (ch 041) capital restant dû nouvel emprunt hors pénalité de remboursement pour 798 187€

Pour un total de recettes d'investissement de 2 154 394€.

Dans les dépenses, on retrouve également les écritures liées aux emprunts du Territoire et Energie 64 et liées au refinancement de l'emprunt Dexia dit toxique pour les mêmes montants.

- Article 16878 (041) régularisation emprunts TE64 : 58 492€
- Article 2041582 (041) intégration du capital restant dû fin 2024 des emprunts TE64 éclairage public 459 660€
- Article 1641 (041) remboursement ancien emprunt Dexia toxique pour 798 187€
- Article 166 (041) refinancement de la dette pour 798 187€

Ouverture de crédits supplémentaires (39 868€) sur les opérations d'équipement suivantes :

- Opération 107 : travaux dortoir école JB Lanusse pour 14 868€
- Opération 120 : travaux d'urgence 10 000€
- Opération 34 : travaux rue Bramarie, RD810, signalisation 8 000€
- Opération 36 : travaux mur de Peloste : 2 000€
- Opération 91 : achat matériel pour personnel communal : 5 000€

La décision modificative N°1 est maintenant équilibrée également en section d'investissement.

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
1641 (041) – 01 Emprunts en euros	798 187,00	021 (021) – 01 Virement de la section de fonctionnement	-74 832,00
166 (041) – 01 Refinancement de dette	798 187,00	1641 (041) – 01 Emprunts en euros	798 187,00
16878 (041) – 01 Autres organismes et particuliers	58 492,00	1641 (040) – 01 Emprunts en euros	114 700,00
2041582 (041) – 01 Bâtiments et installations	459 660,00	166 (041) – 01 Refinancement de dette	798 187,00
21312 (21) – 211 – 107 Bâtiments scolaires	14 868,00	168758 (041) – 01 Autres groupements	459 660,00
21314 (21) – 325 – 120 Bâtiments culturels et sportifs	10 000,00	27638 (041) – 01 Autres établissements publics	58 492,00
2151 (21) – 845 – 34 Réseaux de voirie	8 000,00		
2151 (21) – 510 – 36 Réseaux de voirie	2 000,00		
2188 (21) – 510 – 91 Autres	5 000,00		
	2 154 394,00		2 154 394,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
023 (023) – 01 Virement à la section d'investissement	-74 832,00	73118 (731) – 01 Autres contributions directes	1 618,00
6681 (042) – 01 Indem. Remboursement anticipé	114 700,00	741121 (74) – 01 Dotation de solidarité rurale	11 266,00
		741127 (74) – 01 Dotation nationale de péréquation	2 580,00
		7478222 (74) – 020 Caisse d'allocations familiales	24 404,00
	39 868,00		39 868,00
TOTAL DEPENSES	2 194 262,00	TOTAL RECETTES	2 194 262,00

► Intervention(s)

Monsieur Christophe MARTIN indique qu'en cohérence avec l'abstention de l'opposition lors du vote du budget, elle s'abstiendra également sur cette délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la Décision Modificative telle qu'exposée ci-dessus.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Détail du vote

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 6*

** Madame Martine BECRET, Monsieur Dominique LAVIGNE, Madame Marie-Ange THEBAUD, Monsieur Christophe MARTIN, Madame Hélène ETCHENIQUE, Monsieur Jérôme RANCE, Monsieur Frédéric BILLARD*

04. Autorisation du recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ, Adjoint délégué aux Ressources humaines

Conformément à l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent à temps complet de responsable études-sécurité des bâtiments relevant du cadre d'emplois des techniciens (catégorie B) par délibération du 13 novembre 2024.

Il est précisé qu'il n'a pas été possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire, la recherche de candidats statutaires s'étant avérée infructueuse.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé la possibilité de pourvoir le poste par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le contrat serait conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. Le candidat devra justifier d'un diplôme ou d'une qualification de niveau 5 minimum dans le domaine du bâtiment, de très bonnes connaissances dans les métiers du bâtiment et de la réglementation des ERP, maîtriser les logiciels métiers, et faire preuve de compétences en matière de diagnostic et analyse des structures. Il devra être en capacité de réaliser des études préalables de projets de construction ou de rénovation.

L'emploi serait doté d'un traitement afférent à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, eu égard à la qualification et à l'expérience du candidat. La rémunération comprendra également le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

► Intervention(s)

Madame Hélène ETCHENIQUE demande des précisions quant aux missions du poste.

Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ souligne que la dernière partie de la délibération répond à la question, en listant les compétences requises. Il précise néanmoins que ce poste vise également à soutenir le DST en ayant un rôle d'étude qui permettra au DST de mieux maîtriser la stratégie.

Monsieur Patrick ACEDO indique que la personne aura pour mission l'étude des bâtiments communaux, notamment au regard des obligations en matière de rénovation thermique.

Monsieur le Maire souligne que les ERP devront répondre aux normes d'ici 2030, il s'agit donc d'anticiper ces obligations.

Madame Hélène ETCHENIQUE demande si cet emploi sera pérenne, le rapport mentionnant une période de 6 ans puisqu'ouvert à un contractuel.

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut pas présager de l'avenir, mais qu'a priori ce poste devra être pérennisé.

Madame Hélène ETCHENIQUE estime que l'embauche d'un contractuel sur un emploi permanent met un coup de pied au statut de la Fonction Publique. Elle trouve cela dangereux, notamment par rapport aux autres agents.

Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ, qui a fait partie du jury de recrutement, indique que 5 candidats ont été reçus. Parmi eux se trouvaient 4 fonctionnaires, mais leurs profils ne correspondaient pas au besoin de la commune. Le choix s'est donc porté sur la personne contractuelle, qui avait donc le meilleur profil.

Monsieur le Maire estime qu'il ne s'agit pas de donner un coup de pied à la Fonction Publique, mais de procéder selon les opportunités, et au mieux par rapport aux besoins, en tâchant de toujours tirer vers le haut. En l'occurrence, il se dit satisfait de ce recrutement.

Monsieur Christophe MARTIN souhaite confirmation que, compte-tenu du niveau d'exigence et des compétences attendues de la personne, aucun cabinet d'études ne sera sollicité pour réaliser ces analyses. Cette personne aura-t-elle bien la capacité de les faire à son niveau ?

Monsieur le Maire fait le parallèle avec la Communauté d'Agglomération où le même sujet se pose. Il ne sera pas fait appel à des cabinets extérieurs dans la mesure où les analyses sont de sa compétence. Mais rien n'empêche pour autant que certains diagnostics doivent être confirmés par des prestataires. Il ne peut donc s'engager sur ce point, mais précise que tout sera fait pour éviter une sollicitation externe.

Monsieur Patrick ACEDO donne l'exemple des travaux de l'école Langevin, pour lesquels la Communauté d'Agglomération participe. A ce titre, il se peut qu'elle demande la validation d'un cabinet d'études. L'agent aura travaillé le dossier, mais l'Agglomération pourrait demander des gages supplémentaires sans que la commune ne puisse s'y soustraire.

Monsieur Christophe MARTIN estime que cela interroge la pertinence de chercher un haut niveau de qualification, même s'il juge cela souhaitable, sans que cela n'empêche de faire appel à des cabinets extrêmement coûteux, à l'instar de beaucoup de collectivités. Il souscrit à l'idée d'embaucher des gens compétentes, mais à condition de pouvoir les utiliser au maximum sans gréver un budget déjà très contraint.

Monsieur le Maire est en accord avec cette analyse : on utilisera au maximum les compétences de cette personne, et évitera tant que faire se peut la sollicitation de cabinets extérieurs. Le recrutement s'est fait en ce sens.

Monsieur Patrick ACEDO souligne qu'il s'agit d'un contrat de deux fois trois ans, il sera donc tout à fait possible d'analyser la pertinence de ce recrutement à l'issue.

Monsieur le Maire souligne que la commune s'est structurée de manière à faire face au mieux aux besoins à venir.

Où l'exposé de Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur l'emploi de responsable études sécurité des bâtiments sur un grade relevant du cadre d'emplois des techniciens ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Détail du vote

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

05. Modification du temps de travail d'un emploi

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ, Adjoint délégué aux Ressources humaines

Il est rappelé au Conseil Municipal l'existence au tableau des emplois d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

En raison d'une réorganisation du service culture-vie associative et de la modification des besoins de service à la baisse, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail de cet emploi.

Cette modification du temps de travail étant supérieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi et faisant perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, elle est assimilée à une suppression d'emploi.

Par conséquent il est proposé la suppression à compter du 1er septembre 2025 de l'emploi d'origine et la création à cette même date de l'emploi ci-dessous :

Service	Emploi supprimé	Emploi créé
Culture-Vie associative	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (17h30/semaine)

► **Au terme de sa présentation, ce rapport ne suscite pas d'observation.**

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial en date du 16 juin 2025,

Où l'exposé de Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la suppression à compter du 1er septembre 2025 d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet ;

- **DECIDE** la création à la même date d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires).

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Détail du vote

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

06. Recrutement emplois non permanents

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ, Adjoint délégué aux Ressources humaines

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'article L.332-23 1° du Code général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et faire face à un surcroît d'activité sur le temps périscolaire des écoles élémentaires de Paul Langevin et Jean Abbadie, il est nécessaire de créer pour la période du 1er septembre 2025 au 3 juillet 2026 (hors vacances scolaires) quatre emplois non permanents à temps non complet sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C).

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 23h38.

La rémunération de cet emploi serait fixée par référence à l'indice brut 367.

► **Au terme de sa présentation, ce rapport ne suscite pas d'observations.**

Où l'exposé de Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création, pour la période du 1er septembre 2025 au 3 juillet 2026 inclus, de quatre emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23h38 en moyenne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Détail du vote

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

07. Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ, Adjoint délégué aux Ressources humaines

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu :

- ▶ Du départ en disponibilité de longue durée pour convenances personnelles d'un agent du service « bâtiment »,
- ▶ Du départ en retraite d'un agent du service « voirie »,
- ▶ De la titularisation dans son nouveau grade d'un agent du service « communication » (fin de période de détachement pour stage),

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

▶ A compter du 17 juin 2025 :

Service	Emplois supprimés
Bâtiment	1 agent de maîtrise à temps complet
Voirie	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Communication	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
TOTAL	3

▶ **Au terme de sa présentation, ce rapport ne suscite pas d'observations.**

Considérant que la suppression d'emploi est une décision ne pouvant être prise qu'après avis du Comité Social Territorial,

Considérant les avis émis en date du 27 septembre 2024 et du 16 juin 2025,

Où l'exposé de Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois de la collectivité telle qu'indiquée en annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Détail du vote

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

08. Examen du PLUi avant arrêt

Rapporteur : Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint délégué l'Urbanisme, la Mobilité, à l'Economie et aux Bords Adour

Par délibération du 4 mars 2015 du Conseil d'Agglomération de l'ex-Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour (ACBA) avait été initiée l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'échelle de son territoire (Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau).

En 2016, les travaux engagés dans ce cadre avaient permis l'établissement d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dont les orientations générales avaient été mises au débat des Conseils Municipaux puis du Conseil d'Agglomération le 21 décembre 2016.

Or, depuis 2016, le contexte réglementaire, territorial, mais aussi sociétal, a sensiblement changé, tant au niveau local (création de la Communauté Pays Basque ; adoption puis mise en œuvre des Plan climat-air-énergie, Plan des mobilités et Programme local de l'habitat ; déploiement du Tram'Bus ; encadrement du changement d'usage...) que national (loi Climat et Résilience...) et mondial (accentuation des urgences climatiques, énergétiques...).

En 2024, un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables est venu remplacer celui de 2016 et s'articule autour de 4 engagements et de 12 actions.

L'ensemble de ces actions est détaillé dans le diaporama annexé qui a été présenté lors de la dernière réunion publique.

Ces engagements et actions ont fait, durant ces derniers mois, l'objet de travaux, menés par les 5 communes et la Communauté d'Agglomération Pays Basque, afin d'en décliner la traduction réglementaire. Les 5 communes se sont attachées à partager une vision commune tout en prenant en compte leurs spécificités ainsi que l'intégration de projets communaux.

Conformément à la délibération prise le 23 septembre 2017 par le Conseil Communautaire, définissant les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Côte Basque-Adour (PLUi-CBA), qui porte sur le territoire des communes d'Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart et Boucau, et à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 juin 2021 redéfinissant les modalités de gouvernance et de collaboration entre les Communes et la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre de l'élaboration du PLUi Côte Basque Adour, les Conseils Municipaux doivent examiner le projet de PLUi préalablement à son arrêt en Conseil Communautaire.

Il faut noter qu'après arrêt du document, la Commune sera consultée en tant que Personne Publique Associée (PPA) et pourra, à cette occasion, formuler un avis plus circonstancié.

Dans les documents du projet de PLUi, la Commune de Boucau a particulièrement souhaité la prise en compte des ambitions suivantes :

- Limiter la consommation foncière par le basculement d'une majorité des zones IIAU en zone N ou A et l'ouverture à l'urbanisation d'environ 6 ha couverts par des Orientations d'Aménagement Programmé (OAP) pour en maîtriser l'urbanisation. (Le Beyrié, La Lèbe)
- Mettre en place une protection du patrimoine bâti, naturel et paysager par la mise en place d'un inventaire du patrimoine avec la mobilisation d'une OAP thématique, le repérage de nombreux

espaces verts protégés et de sujets isolés, et par l'augmentation des périmètres couverts par des Espaces Boisés Classés.

- Poursuivre les efforts concernant la production de logements accessibles au plus grand nombre en maintenant des obligations de production de logements sociaux à un haut niveau (57 % en bas boucau, 70% en haut Boucau), en abaissant le seuil de déclenchement de l'obligation (passage de 15 à 10 logements) dans le respect des orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Mettre en place un emplacement réservé pour la création d'un cheminement doux dit « La Ronde des Forêts ».
- Modérer l'urbanisation de certains secteurs pavillonnaires par l'application de règles permettant d'imposer une densité plus apaisée.

L'ancienneté des PLU de nos 5 communes et de leur inadaptation aux enjeux actuels et aux projets nécessaires, rendent indispensable l'aboutissement de ce nouveau document d'urbanisme. Pour ce faire, les prochaines étapes sont les suivantes : arrêt du projet en Conseil Communautaire le 21 juin prochain, consultations des Personnes Publiques Associées, enquête publique, entrée en vigueur après approbation par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Monsieur Gilles LASSABE précise que la Conseil Municipal a dû être avancé à ce jour pour que ce rapport soit présenté avant le Conseil Communautaire du 21 juin. Les observations éventuelles des conseillers municipaux devront être communiquées avant le 20 août, suite à quoi une Commission Urbanisme se tiendra le 4 septembre, en prévision d'un Conseil Municipal le 17 septembre, lors duquel le sujet sera traité. Ce calendrier est donc fixé selon celui de la Communauté d'Agglomération, un Conseil Communautaire étant prévu le 27 septembre.

Monsieur Gilles LASSABE rappelle par ailleurs qu'un autre PLUi, qui concerne le littoral, sera à établir par la suite.

► Intervention(s)

Monsieur Frédéric BILLARD souligne que ce PLUi, qui ne concerne que 5 communes, est en cours depuis plus de 10 ans. Il estime cela affligeant et soulève le mécontentement des contribuables. Pour exemple, la MACS a mis en place le sien, qui concerne 23 commune, en 5 ans et est applicable depuis 2020. En outre, il déplore que ce PLUi se termine à peine, alors même qu'un nouveau devrca être établi pour 2028.

Monsieur Frédéric BILLARD regrette également que le dossier soit encore assez pauvre. Il évoque les OAP qui sont selon lui un formidable outil, et pourtant au seul nombre de 2. Au niveau de la mobilité douce, il note que l'accent est mis sur la ronde des forêts, qui n'est selon lui pas une priorité au regard des piétons et cyclistes.

Enfin, Monsieur Frédéric BILLARD affirme enfin sa volonté de compléter le dossier durant le mois d'août, beaucoup de points étant pour lui manquants à ce stade.

Monsieur le Maire souligne que la ville de Boucau n'est pas responsable du retard pris, et reste tributaire d'un calendrier imposé. Il rappelle que seules 8 personnes étaient présentes à la réunion publique à laquelle l'ensemble du Conseil était invité, en présence d'une personne de la Communauté d'Agglomération venue apporter des précisions et explications. Il indique que les éléments qui sont à sa disposition sont partagés, et tous les élus mis à contribution. Il invite donc tous les élus à faire par écrit leurs observations qui seront remontées. Il précise enfin qu'initialement, de par la loi, ce PLUi devait se faire au niveau des 158 communes, mais le Préfet a donné son accord pour partager la carte du fait de la disparité du territoire.

Monsieur Christophe MARTIN tient à partager ses propositions, et indique qu'elles sont d'ores et déjà faites par écrit, et qu'il pourra ainsi les transmettre. D'autant qu'il ne pourra être présent à la Commission Urbanisme du 4 septembre.

Il exprime ainsi une série d'observations précises et argumentées sur les propositions inscrites dans le document, en ce qui concerne spécifiquement la commune de Boucau.

Monsieur Christophe MARTIN évoque tout d'abord l'ambition affichée de limiter la consommation foncière, qui soulève des questionnements. En effet, la majorité municipale met en avant la reconversion de près de 60 hectares de zones à urbaniser en zones naturelles ou agricoles, notamment Petit Mont et Haoucas et des terrains situés derrière la Petite Tuilerie, ces requalifications contribuant à la trajectoire Zéro Artificialisation Nette. Toutefois, ces terrains étaient déjà partiellement inaccessibles ou peu viabilisés : le gain écologique réel peut donc être relativisé.

Monsieur Christophe MARTIN souligne qu'en parallèle les secteurs du Beyrié et de la Lèbe sont proposés à l'urbanisation encadrée par OAP. Néanmoins, leur ouverture interroge quant au choix de ces zones plutôt que d'autres plus proches des infrastructures structurantes, et également quant aux garanties sur la limitation de l'imperméabilisation, la préservation des corridors écologiques, ou l'évaluation environnementale indépendante des OAP.

Monsieur Christophe MARTIN aborde ensuite le logement social à propos duquel il craint une surenchère normative problématique, les projets imposant des obligations très fortes : 40% de logements sociaux dès 10 logements, 57% en Bas Boucau et 70% en Haut Boucau à partir de 20 logements, et 60% pour les opérations de plus de 50 logements. Il souligne que ces taux sont parmi les plus élevés du territoire intercommunal, et pose la question des capacités de la communes en matière de mixité sociale, de services publics, d'équipements scolaires. Il estime que ces mesures doivent être accompagnées d'un pilotage fin et concerté, sans quoi elles pourraient conduire à une densification subie et déséquilibrée.

Monsieur Christophe MARTIN observe également une stratégie incompète en matière de patrimoine et cadre de vie. Le projet intègre des actions positives : un inventaire de 109 bâtis à protéger, une OAP thématique, le classement de 60 arbres remarquables, l'extension des Espaces Boisés Classés notamment au Petit Mont, ou la création de linéaires d'Espaces Verts protégés (EVP). Ces actions sont néanmoins fragiles : l'OAP thématique n'a qu'une valeur indicative dans plusieurs cas, notamment pour les maisons non repérées, et les EVP, s'ils ne sont pas appuyés par un règlement clair et opposable, seront difficiles à faire respecter face aux demandes de constructions ou de divisions parcellaires.

Monsieur Christophe MARTIN souligne par ailleurs la modération de la densification à laquelle seront soumis certains quartiers pavillonnaires, avec réduction des hauteurs, diminution de l'emprise du sol ou révision des règles d'implantation. Bien que ces mesures soient nécessaires pour préserver le cadre de vie, il note une application parcellaire et peu transparente qui pourrait générer des inégalités entre secteurs, voire des contentieux. Il estime qu'une cartographie claire des zones concernées devrait être exigée.

L'urbanisme est quant à lui trop tourné vers la voiture individuelle selon **Monsieur Christophe MARTIN**, alors même que la transition écologique annoncée suppose une réduction concrète de la dépendance automobile. Dans le cas de Boucau, il juge le projet timide et peu structuré : aucune réflexion globale sur la gestion du stationnement alors que la pression automobile est déjà forte dans les quartiers résidentiels et en centre-ville, ni aucun plan structurant pour développer un réseau cyclable sécurisé et continu, sans itinéraire vélo prioritaire, de connexion interquartiers ou de sécurisation autour des écoles.

Par ailleurs, **Monsieur Christophe MARTIN** note que le PLUi ne fait aucune mention de la gare de Boucau, alors qu'elle représente une infrastructure d'intérêt régional en étant située sur l'axe Dax-Bayonne-San Sébastien et donc faisant partie des points pressentis pour le futur tram-bus-train transfrontalier. Son potentiel est également considérable pour le report modal et le désenclavement de Boucau, notamment pour les actifs, mais aussi les étudiants et les seniors.

De même, le PLUi ne mentionne pas le projet de navette fluviale qui constituerait pourtant une interconnexion potentielle avec les transports en communs. **Monsieur Christophe MARTIN** souligne que cet équipement pourrait désenclaver le Bas-Boucau, favoriser les liaisons vers Bayonne, Anglet et

le reste du BAB et offrir une alternative durable à la voiture. Dès lors, il questionne l'absence de prévision de réserve foncière, de programmation, et d'articulation avec les pôles d'échanges existants. Il y voit un manque de vision intermodale.

Monsieur Christophe MARTIN souligne également que le projet prévoit un emplacement réservé pour le cheminement doux dit de la Ronde des Forêts, présenté comme un axe structurant de mobilités douces. Cependant, il n'est mentionné d'aucune étude de faisabilité ni d'échéancier précis, et les connexions interquartiers ou la compatibilité foncière ne sont pas identifiées dans le document. Il craint que, sans financement dédié ni coordination avec les autres mobilités communales et intercommunales, ce projet pourrait rester symbolique.

Pour résumer, **Monsieur Christophe MARTIN** estime que, si les objectifs sont en phase avec les grandes orientations environnementales et sociales, leur déclinaison pour Boucau révèle des tensions entre ambition et réalisme, des objectifs de logement excessivement contraignants, et une mise en œuvre du patrimoine et des mobilités douces encore trop théorique.

Pour conclure, **Monsieur Christophe MARTIN** juge que ce PLUi souffre d'un déséquilibre manifeste, avec des objectifs affichés de sobriété foncière et de durabilité, mais aucune déclinaison crédible en matière de mobilités alternatives, aucune valorisation de la gare ou de la potentielle escale fluviale, aucune stratégie cyclable intégrée.

Il recommande donc que le Conseil Municipal, lors de sa constitution comme Personne Publique Associée, rende un avis réservé, assorti de propositions correctives précises. Il en va de la défense d'une urbanisation équilibrée, maîtrisée et juste, qui respecte la spécificité de la commune.

Monsieur le Maire confirme que ces observations seront remontées à la Communauté d'Agglomération, de même que celles des autres communes qui peuvent aller dans le même sens.

Monsieur Gilles LASSABE confirme que, lors de la réunion sur le PLUi à laquelle l'Agglomération était présente, la navette fluviale la gare ont été évoquées et il a été demandé qu'elles soient ajoutées au document.

Il souligne que toutes les communes ont en effet fait un effort en termes de sobriété foncière, en divisant les ambitions par 4 : Boucau les a quant à elle divisé par 10, en passant de 64 à 6 hectares d'urbanisation. Il indique que les secteurs de la Lèbe et du Beyrié ont été choisis en raison de leur situation centrale en termes d'infrastructures routières ou de services publics.

Monsieur Gilles LASSABE confirme que le PLH 2021-2026 impose en effet la construction de 57% de logements sociaux, la commune étant en outre soumise à la loi SRU. Pour ce qui concerne les services, les études sont en cours auprès des bailleurs sociaux pour connaître la typologie de population qui arrivera, comme par exemple l'âge des enfants qui pourraient déterminer les besoins en termes d'établissements scolaires, la projection actuelle ne faisant pas apparaître de sur-effectif sur ce point.

Concernant le patrimoine, **Monsieur Gilles LASSABE** souligne que c'est la ville de Boucau qui a fait le plus gros travail, via un travail en concertation entre Madame Martine BECRET et Monsieur Jean-Pierre CAZAUX. Entre Bayonne et ses remparts Vauban, Biarritz et son histoire napoléonienne, ou Bidart et son littoral, il est vrai que Boucau n'avait pas toujours mis en avant son patrimoine. Une cinquantaine de maisons ont ainsi été identifiées comme remarquables, même si cela implique que leurs propriétaires n'auront plus la même liberté en terme d'urbanisme. Une charte de construction et d'aménagement devra à cet effet être établie et discutée avec chacun des propriétaires, afin de conserver le cachet boucalais.

Monsieur Gilles LASSABE revient sur l'inégalité soulignée par Monsieur Christophe MARTIN en terme de densification et sa demande de disposer d'une cartographie : ceci sera fait, avec notamment des zones pavillonnaires au sein desquelles des R+2 ou R+3 ne pourront plus être construits, afin de protéger les lotissements.

Sur la question de manque de précisions quant au réseau cyclable, **Monsieur Gilles LASSABE** souligne que rien n'était en place pour le vélo à l'arrivée de l'équipe municipale. Il note néanmoins qu'un gros travail a été fait depuis, et que la vélodyssée est mentionnée dans le PLUi. Par ailleurs, il indique que les droits de passages sont en train de se faire pour la Ronde des Forêts, et rappelle qu'il est

impossible de détruire les maisons qui sont sur le passage éventuel des vélos. Une cartographie sera faite et proposée dans le PLUi.

Monsieur Gilles LASSABE rappelle par ailleurs que la Mairie a racheté la gare, preuve que cette infrastructure a toute sa place. Il précise même si celle de Boucau n'est pas mentionnée dans le PLUi, toutes les voies ferrées y sont. Quant à la navette fluviale, il affirme qu'elle reprendra d'autant plus de sens avec l'arrivée de population prévue vers la Cale, elle-même proche de la gare. Il est évident que, dès lors que la construction d'un pont entre les Allées marines et la Cale n'est pas prévue, il faudra la remettre en service pour éviter la pollution des voitures qui font ce trajet. Il regrette sur ce point le manque de soutien de Monsieur le Maire d'Anglet, qui rend les débats compliqués.

En conclusion, **Monsieur Gilles LASSABE** remarque que beaucoup de points soulevés par Monsieur Christophe MARTIN se recoupent avec les siens, ce qui permettra de continuer la travail en commun.

Monsieur le Maire souligne que cinq routes départementales traversent Boucau, et un plan de circulation a été établi afin de mieux répartir le trafic et désengorger le centre-ville, avec un report plus vers l'ancienne N10 et les Bords de l'Adour. La vitesse est elle aussi réduite.

S'agissant du stationnement, bien que ce sujet soit compliqué, il a été construit des écluses pour permettre du stationnement supplémentaire, comme par exemple vers Bramarie. Il rappelle également qu'il fait partie de la commission traitant du report modal à l'Agglomération, mais concède que les actes doivent suivre les paroles.

Monsieur le Maire souligne également tous les travaux entrepris, notamment en eau et assainissement dont les coûts sont supportés par la Communauté d'Agglomération.

Madame Hélène ETCHENIQUE revient sur le thème des pistes cyclables, en évoquant la dangerosité déjà signalée de celle qui finit en plein tournant rue Bramarie, et demande des nouvelles sur ce point.

Monsieur le Maire indique que cette problématique a été abordée avec les services techniques, mais concède que ce dossier n'a pas avancé contrairement à ce à quoi il s'était engagé. Il fera un rappel dès le lendemain pour que ce soit fait.

Où l'exposé de Monsieur Gilles LASSABE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de ces éléments et du projet d'arrêt du PLUi avant son vote par le Conseil Communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jérôme RANCE souhaite obtenir des clarifications quant à la demande du Collectif Perse que les élus ont reçu, demandant des explications suite aux propos tenus par Monsieur le Maire lors du précédent Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que ce Collectif a effectivement pris contact avec la Mairie et rencontré le Maire pour évoquer les problématiques rencontrées par les riverains du quartier Perse. Ce rendez-vous a donné lieu à un compte-rendu qui a été, conformément à leur demande, transmis à l'ensemble des élus. Des visites sur site ont été faites avec les services techniques pour voir sur place les améliorations possibles. **Monsieur le Maire** rappelle qu'avant cette prise de contact, la rue des Pyrénées avait déjà été refaite, et les travaux de la rue Thomas étaient déjà prévus. Il se satisfait de pouvoir écouter les doléances des riverains, et assure faire son possible pour y répondre. En l'occurrence, les rapports avec le Collectif Perse, dont deux membres assistent à la séance, se passent très bien.

Monsieur Frédéric BILLARD souhaite nuancer les propos de Monsieur le Maire, à la lecture du courrier reçu. Il évoque à ce titre un dépôt de plainte qui a été déposé par Monsieur Gilles LASSABE, qui aurait indiqué que l'on avait attenté à son intégrité physique. Il souhaite donc clarifier également ce point, notamment pour ceux qui n'ont pas eu accès au courrier reçu.

Monsieur le Maire indique que cette situation a été discutée avec le Collectif. Monsieur Gilles LASSABE s'était en effet senti agressé, et il l'avait d'ailleurs évoqué lors du précédent Conseil Municipal.

Monsieur Christophe MARTIN souhaite pouvoir disposer d'une liste des travaux entrepris ou programmés sur ce quartier, afin de pouvoir exercer son rôle de Conseiller municipal.

Monsieur le Maire suspecte Monsieur Christophe MARTIN de vouloir le mettre en difficulté en lui demandant cela.

Monsieur Christophe MARTIN réfute ce procès d'intention et souhaite rester sur le fond et non sur la forme.

Monsieur le Maire confirme que ces éléments seront communiqués. Il souligne néanmoins que certains projets seront tributaires des finances contraintes.

Monsieur Christophe MARTIN souhaite aborder la question des nuisances sonores causées par l'extension de la scierie Celsa et particulièrement l'installation d'un nouveau laminoir, qui suscite une vive inquiétude chez les riverains. De nombreuses plaintes ont en effet été faites quant au bruit persistant de ces machines, audible à l'extérieur comme dans les logements, et rendant donc le quotidien des habitants de Boucau comme de Tarnos très difficile. Il souligne que l'été dernier, il leur était impossible d'ouvrir les fenêtres la nuit en raison de ces nuisances.

Monsieur Christophe MARTIN rappelle que des courriers ont été adressés aux Sous-Préfets de Bayonne et Dax pour signaler problèmes, et demander une intervention afin de vérifier la conformité des tests effectués par Celsa avec les normes sonores. A ce jour, il semble qu'aucun retour n'ait été adressé. La ville de Boucau ayant été elle aussi interpellée sur ce sujet, Il souhaite connaître les actions qui ont été entreprises ou envisagées pour répondre à ces légitimes doléances. Pour sa part, il lui semble essentiel d'installer des capteurs sonores permanents afin de surveiller la situation, tant pour répondre aux demandes des riverains que pour vérifier les données transmises par la Celsa.

Monsieur Christophe MARTIN souligne que cette situation a un impact direct sur la qualité de vie des habitants, et qu'il est crucial d'agir rapidement pour trouver une solution durable.

Monsieur le Maire confirme que plusieurs associations transmettent en effet leurs plaintes auprès de SPPPI, où lui-même siège et fait également état des plaintes concernant le bruit, mais aussi les odeurs. Il souligne néanmoins que les Angloys sont pour leur part plus affectés en étant en face. Il rappelle que le Maire n'a dans ce cas que le pouvoir de proposition, et fait donc remonter la situation à la Présidente de SPPPI, Madame Laurence HARDOUIN, qui se trouve être avocate, ainsi qu'aux deux Sous-Préfets. Sur ses conseils, Madame Laurence HARDOUIN a relancé les sous-Préfets car aucune réponse n'avait en effet été apportée.

Il semble que Celsa ne souhaite pas rendre public les comptages qu'ils effectuent, ce qui est dans leur droit.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que ce sujet concerne le port, et donc Monsieur Mathieu BERGE en sa qualité de gestionnaire régional. Il invite donc Monsieur Christophe MARTIN à également évoquer ce problème avec lui, qui dispose de tous les éléments et détient plus de pouvoir d'action que lui. Il souligne que Celsa dispose des moyens techniques pour limiter les nuisances, mais le Maire n'a pas le pouvoir de les lui imposer.

Monsieur Christophe MARTIN soulève une confusion dans la réponse de Monsieur le Maire, la Région étant propriétaire du Port sans y avoir le pouvoir de police, détenu par les sous-Préfets et des Maires. En l'occurrence, il s'agit du territoire communal, donc relève du pouvoir de police du Maire, et les plaintes viennent des riverains de Boucau, il se doit également d'assurer la qualité de vie de ses habitants. Il réitère sa proposition d'installer des capteurs sonores pour surveiller en permanence et pouvoir confronter des éléments objectifs à l'industriel, d'autant plus si Celsa ne veut pas communiquer ces chiffres, ce qui suspecte de mauvais résultats.

Monsieur le Maire soulève le problème financier de cette proposition.

Monsieur Christophe MARTIN estime qu'il s'agit de savoir si l'on veut répondre ou non aux doléances des Boucalais.

Monsieur le Maire juge qu'il ne peut se permettre un tel investissement, alors même que d'autres communes, plus aisées et avec plus d'habitants, ne le font pas. Il invite Monsieur Christophe MARTIN à formuler sa proposition auprès de SPPPI et des deux sous-Préfets.

Monsieur Frédéric BILLARD aborde les municipales de 2026, suite à la parution ce jour dans le Sud-Ouest d'un article évoquant le lancement d'une liste de Madame Monia EVENE-MATEO en collaboration avec Monsieur Jonathan DARRIGADE. Il souhaitait donc savoir s'il y avait une scission au sein de la majorité municipale, et si la commune sera pilotée sereinement d'ici l'échéance électorale.

Monsieur le Maire estime que cette question n'a rien à voir avec la gestion municipale ou le Conseil Municipal, mais vise à les mettre dans l'embarras. Il souligne que tous les votes de ce jour ont été faits à l'unanimité, ce qui démontre bien que l'équipe majoritaire ne montre aucune scission. En revanche, il note qu'une liste pour le seul PC est annoncée, sans être associée avec les listes PS ou EELV, mais n'évoque pas pour autant le sujet en séance.

Monsieur Frédéric BILLARD précise qu'il s'agissait simplement de clarifier une nouvelle qui a surpris tout le monde aujourd'hui.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée, ainsi que les techniciens. Il donne rendez-vous aux élus pour le prochain Conseil Municipal du 17 septembre, et lève la séance à 20h00.

Le Maire,

M. Francis GONZALEZ



La Secrétaire,

Mme Céline DOS SANTOS



